

**RAPPORTEUR : Emmanuel AGIUS, Président**

**TITRE : Création d'un emploi permanent d'adjoint Administratif**

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifié, le Comité Syndical est habilité à établir et modifier la liste des emplois et effectifs nécessaires aux recrutements à opérer pour les besoins du syndicat.

La mesure LEADER nécessite le concours d'une ingénierie durable, à temps plein et dédiée à la gestion administrative et financière de ce dispositif. Cette ingénierie est actuellement financée par la Région Hauts de France (35%), le fonds LEADER (35%) et le SYMPAC (30%)

Ce poste va donc être ouvert par voie de publicité auprès du Centre de Gestion du Pas-de-Calais courant septembre 2019

Compte tenu de l'importance et de la pérennisation de ces tâches, le besoin apparait de créer un poste permanent avec pour référence le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Cadre d'emplois	Grade	Actuel	Proposé
Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif	0	1

La dépense sera imputée au budget de l'exercice correspondant à l'occupation du poste.

En conséquence, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir émettre un avis favorable à la création d'un poste d'adjoint administratif qui sera affecté au service administratif du Syndicat.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 30 septembre 2019
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCI le 27 septembre 2019

Le Président du SyMPaC,

**Emmanuel AGIUS**

Le Président,

Emmanuel AGIUS



## COMITE SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2019

Le vingt-cinq septembre de l'an deux mille dix-neuf, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le treize septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS.

### Etaient présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, MM. Emmanuel AGIUS, Gérard CLAIS, Michel HAMY, Francis LECOCQ, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, Pascal PESTRE, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Yves ENGRAND, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Thierry POUSSIERE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Brigitte HAVART, MM. Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Pierre PREVOST, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Guy ALLEMAND (pouvoir Mr VERON), Guy BEGUE (pouvoir Mr HAMY), Pierre-Henri DUMONT, Gérard GRENAT (pouvoir Mme HEUX), Fabrice MARTIN, Philippe MIGNONET, Henri-Christian SEREDNICKI (pouvoir Mr LEGRAND) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Béatrice BOULANGER, MM. Jean-André DELACRE (pouvoir Mr ENGRAND), Daniel PIQUET (pouvoir Mr WAY), Julien RENAULT (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Eric BUY, Bruno DEMILLY (pouvoir Mr VERMERSCH), François LE GALL (pouvoir Mr LOQUET), Marc MEDINE (pouvoir Mr KIDAD), Antoine PERALDI (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).